

*Enquête exclusive « Les Français et les frais de santé : budget, financement et bons plans »
Réforme du « reste à charge zéro » à partir du 1^{er} janvier 2019*

Près d'1 Français sur 3 a renoncé à se faire soigner au cours des 12 derniers mois, pour des raisons financières

- **Le budget annuel des Français consacré aux frais de santé est de 715 euros en moyenne. Il varie significativement selon l'âge (934 euros en moyenne pour les 50 ans et +) et le lieu d'habitation (1166 euros en moyenne en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine contre 481 euros dans la région Centre Val-de-Loire)**
- **Le « reste à charge » s'élève à 232 euros en moyenne par an et par personne (350 euros pour les 65 et plus). Pour près de 6 Français sur 10 (57%), le « reste à charge » a augmenté ces 5 dernières années, notamment chez les 50 ans et + (61%). Les soins dentaires, les soins d'optique et les prothèses auditives sont les soins dont le « reste à charge » est le plus élevé pour les Français.**
- **Près d'1 Français sur 5 (18%) a eu des difficultés pour payer ses frais de santé au cours des 12 derniers mois et près d'un tiers des Français (30%) ont déjà renoncé à se faire soigner au cours des 12 derniers mois, notamment les CSP- (36%), les ouvriers (41%) et les jeunes de moins de 35 ans (36%).**
- **Parmi les Français qui ont des difficultés pour payer leurs frais de santé (18%), 68% puisent dans leur budget dédié aux dépenses courantes et 13% contractent un crédit à la consommation pour financer le « reste à charge »**
- **La mise en place progressive du « reste à charge zéro » à partir du 1^{er} janvier 2019 va ainsi permettre de pallier ces difficultés financières. Près de 2 Français sur 3 (64%) ont déjà entendu parler de cette réforme et pour 90% des Français, elle va avoir un impact sur le coût des mutuelles.**

Villeneuve d'Ascq, le 9 octobre 2018 – Alors que la réforme du « reste à charge zéro » interviendra le 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place progressive d'une offre gratuite de lunettes, de prothèses dentaires et auditives, Cofidis publie les résultats de l'enquête inédite « Les Français et les frais de santé : budget, financement et bons plans », réalisée en collaboration avec l'institut CSA Research*.

Cette enquête fait le point sur le coût des dépenses de santé des Français à un moment où le sujet du pouvoir d'achat, notamment celui des retraités, est au cœur des préoccupations¹: dans quelle mesure les dépenses de santé pèsent-elles sur le budget des Français ? quelle part de Français reporte voire renonce à se soigner parce que le coût est trop élevé ? ... L'enquête éclaire également sur les moyens utilisés par les Français pour financer leurs dépenses de santé, ainsi que sur les astuces qu'ils mettent en œuvre pour réduire leurs dépenses.

Cofidis interroge régulièrement les Français sur leur pouvoir d'achat et leurs moyens de financement**.

Parmi les principaux résultats, les Français allouent un budget annuel de 715 euros en moyenne à leurs frais de santé. Ce budget varie significativement selon l'âge (934 euros en moyenne pour les 50 ans et +)

¹ Pour rappel, selon le dernier Baromètre du pouvoir d'achat Cofidis / CSA Research (septembre 2018), plus d'un Français sur 2 (54%) déclare que son pouvoir d'achat a diminué au cours des 12 derniers mois (+6 pts par rapport à l'an dernier), notamment les seniors (74% des 65 ans et + ; +10 pts en un an). Par ailleurs, 29% des Français déclarent être en difficulté financière (+3 points par rapport à l'an dernier).

et le lieu d'habitation (1166 euros en moyenne en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine contre 481 euros en Centre Val-de-Loire).

En parallèle, le « **reste à charge** » annuel s'élève à **232 euros en moyenne par personne**². **Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, ce montant atteint 350 euros en moyenne.** Les soins dentaires, les soins d'optique et les prothèses auditives sont les soins dont le « **reste à charge** » est le plus élevé pour les Français. **Pour près de 6 Français sur 10 (57%), le « reste à charge » a augmenté ces 5 dernières années,** notamment chez les 50 ans et + (61%).

On observe que **près d'1 Français sur 5 (18%) a eu des difficultés pour payer ses frais de santé au cours des 12 derniers mois, notamment les jeunes de moins de 35 ans (26%) et les parents (25%).** On note également que **près d'un tiers des Français (30%) a déjà renoncé à se faire soigner au cours des 12 derniers mois, notamment les CSP- (36%), les ouvriers (41%) et les jeunes de moins de 35 ans (36%).**

Ce renoncement aux soins par une part importante de Français est dû principalement à des raisons financières, avant des raisons pratiques : parce que le montant du « reste à charge » était trop élevé (51%) et parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'avancer les honoraires / dépassement d'honoraires (38%). Pour 29% d'entre eux, c'est parce que la couverture de leur mutuelle n'était pas suffisante.

Face à ces coûts importants, les Français s'organisent. Près d'un Français sur 5 (19%) a déjà fait des arbitrages financiers (report de projets ou de certaines dépenses) pour pouvoir se soigner.

Près de la moitié des Français (48%) anticipent leurs dépenses de santé, entre 1 et 3 mois pour les deux-tiers d'entre eux.

La moitié des Français cherchent à réduire leurs dépenses de santé : 58% d'entre eux vont consulter uniquement des médecins ou spécialistes conventionnés secteur 1, 49% veillent à ne pas acheter un médicament qu'ils ont déjà chez eux et 38% demandent à se faire prescrire uniquement des médicaments remboursés ou des génériques.

Concernant **les moyens de financement du « reste à charge », 68% des Français qui ont des difficultés à payer leurs dépenses de santé puisent dans leur budget dédié aux dépenses courantes et un tiers d'entre eux (32%) utilisent leur épargne personnelle. A noter que 13% d'entre eux souscrivent un crédit à la consommation, notamment les 65 ans et + (18%) et les personnes ayant des faibles revenus (moins de 1450 euros nets par mois ; 16%).** Ils souscrivent un crédit parce qu'ils n'ont pas d'épargne personnelle, ni d'argent de côté (pour 47% d'entre eux) et pour ne pas avoir à puiser dans leur épargne personnelle ni dans leurs économies (40%).

Près de 2 Français sur 3 (64%) ont déjà entendu parler de la réforme du « reste à charge zéro », 30% voient même très bien de quoi il s'agit et pour cause, cette mesure gouvernementale fait écho à une source importante de dépenses et de difficultés financières. En revanche, pour 9 Français sur 10, cette mesure va avoir un impact sur le coût des mutuelles.

« Les frais de santé représentent un coût significatif qui pèse sur le budget des Français et contraint une part non négligeable d'entre eux à reporter certains soins ou même à y renoncer. La réforme du reste à charge zéro, dont la mise en place progressive interviendra à partir du 1^{er} janvier 2019, va ainsi permettre aux Français de pallier cette situation. Pour réduire leurs dépenses de santé, les Français se sont d'ores-et-déjà organisés en faisant preuve d'astuces. Ils privilégient notamment les consultations auprès des médecins ou spécialistes conventionnés secteur 1 », déclare Céline François, Directrice Marketing de Cofidis. « Concernant les moyens de financement des frais de santé, les Français puisent principalement dans leur budget dédié aux dépenses courantes. Néanmoins, une part non négligeable utilise son épargne personnelle et souscrit un crédit à la consommation, notamment les personnes âgées de 65 ans et plus et ceux ayant de faibles revenus », ajoute-t-elle.

² 232 euros : le montant moyen du « **reste à charge** » par an et par personne est dans la lignée des derniers chiffres publiés par la Drees, qui évaluait ce budget à environ 250 euros par an et par personne en 2016. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-depenses-de-sante-en-2016-resultats-des-comptes-de-la-sante-edition-2017>

Résultats détaillés

715 euros, le budget moyen annuel alloué aux frais de santé

En moyenne, le budget consacré aux frais de santé s'élève à 715 euros par an et par personne.

Ce budget moyen varie fortement :

> **en fonction de l'âge** : 934 euros en moyenne pour les personnes âgées de 50 ans et plus, contre 522 euros en moyenne pour les moins de 35 ans.

> **selon le lieu d'habitation** : 1166 euros en moyenne en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, 1122 euros en moyenne dans la région Hauts-de-France Picardie contre 481 euros en moyenne dans les région Centre Val-de-Loire

Un budget qui augmente si le foyer compte un ou plusieurs enfants, et qui est d'autant plus important à mesure qu'ils grandissent :

> **Enfant en bas âge** : un budget santé supplémentaire de **277 euros en moyenne par an et par enfant**

> **Enfant de plus de 2 ans** : un budget santé supplémentaire de **568 euros en moyenne par an et par enfant**

En parallèle, le « **reste à charge** » s'élève à **232 euros en moyenne par personne et par an**. Un montant qui évolue également en fonction de l'âge (350 euros pour les 65 ans et plus, 248 euros pour les moins de 35 ans), le lieu d'habitation mais également selon la catégorie socio-professionnelle (237 euros pour les CSP- contre 159 euros pour les CSP+).

Pour une grande majorité de Français (57%), le « reste à charge » a augmenté au cours des 5 dernières années. Les soins dentaires et d'optique (soins visés par la réforme du « reste à charge zéro ») sont de loin considérés comme ceux pour lesquels le « reste à charge » est le plus élevé, pour 8 Français sur 10 (respectivement 82% et 77% des répondants). Viennent ensuite les prothèses auditives, les consultations de spécialistes et les actes de kinésithérapeute / ostéopathe.

Des coûts importants synonymes de difficultés, d'arbitrages financiers ou de renoncement aux soins

Près d'1 Français sur 5 (18%) déclare avoir des difficultés à payer ses frais de santé, une réalité pour un quart des moins de 35 ans et des parents.

30% des Français indiquent même avoir renoncé à se faire soigner au cours des 12 derniers mois. La majorité d'entre eux invoquent des raisons financières, avant des raisons pratiques : **montant du reste à charge trop élevé, impossibilité d'avancer les frais** (c'est d'ailleurs la principale raison mise en exergue par les jeunes de 18 à 24 ans).

Les soins dentaires et d'optique ressortent à nouveau comme les plus lourds financièrement.

Face à ces coûts importants, près d'un Français sur 5 (19%) déclare avoir fait des arbitrages financiers (report de projets ou d'autres dépenses) pour pouvoir se soigner au cours des 12 derniers mois, notamment les personnes ayant des revenus inférieurs à 2400 euros nets par mois (24%).

Des modes de financement multiples

Concernant **les moyens de financement du « reste à charge »**, **68% des Français qui ont des difficultés pour payer leurs dépenses de santé puisent dans leur budget dédié aux dépenses courantes.**

Un tiers d'entre eux (32%) utilisent leur épargne personnelle, notamment les personnes âgées de 50 ans et + (40%).

A noter que 13% d'entre eux souscrivent un crédit à la consommation, notamment les 65 ans et + (18%) et les personnes ayant des faibles revenus (moins de 1450 euros nets par mois ; 16%). Ils souscrivent un crédit parce qu'ils n'ont pas d'épargne personnelle, ni d'argent de côté (pour 47% d'entre eux) et pour ne pas avoir à puiser dans leur épargne personnelle ni dans leurs économies (40%).

Enfin, **12% d'entre eux font appel à leur famille**, notamment les parents avec plusieurs enfants (21%).

Des Français qui s'organisent pour optimiser et réduire leurs dépenses de santé

Lorsque cela est possible, près de la moitié des Français (48%) anticipent leurs dépenses de santé, entre 1 et 3 mois pour deux tiers d'entre eux, notamment les jeunes de moins de 35 ans.

A noter que 11% des Français qui anticipent leurs dépenses de santé, le font 6 mois avant, notamment les femmes (15%) et les 50 ans et % (14%).

La moitié des Français font également preuve d'astuces pour réduire leurs dépenses de santé :

> **58% d'entre eux vont consulter uniquement des médecins ou spécialistes conventionnés secteur 1**, notamment les 50 ans et + (65%)

> **La moitié des Français (49%) veillent à ne pas acheter un médicament qu'ils ont déjà chez eux**, notamment les femmes (54%), les 65 ans et + (61%)

> **38% demandent à se faire prescrire uniquement des médicaments remboursés ou des génériques**

> **Un Français sur 4 (24%) compare les prix pratiqués d'une pharmacie à une autre**, notamment les 25/34 ans (35%) et les CSP+ (31%)

« Reste à charge zéro », une réforme connue qui risque d'impacter le coût des mutuelles

Près des deux-tiers des Français (64%) déclarent avoir déjà entendu parler de la réforme « 100% santé », notamment les retraités (83%). 30% des Français déclarent voir même très bien de quoi il s'agit, et pour cause, cette mesure gouvernementale fait écho à une source importante de dépenses (le reste à charge) et de difficultés financières, qui pèse sur leur budget.

On observe ainsi que **85% des Français estiment que cette initiative couvre la prise en charge des soins de santé primordiaux** (aux premiers rangs desquels les frais dentaires et d'optique) **et devrait même s'étendre à d'autres types de soins (pour 86% d'entre eux).**

Cela étant, au-delà de ses effets bénéfiques et de son potentiel, **9 Français sur 10 pressentent que cette réforme pourrait avoir des répercussions sur le coût des mutuelles, entraînant d'autres frais par ailleurs.**

***Méthodologie de l'enquête**

Une étude réalisée par CSA Research pour Cofidis France, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 13 septembre 2018 auprès d'un échantillon de 1005 Français, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

** Parmi les études réalisées par Cofidis figure le **Baromètre du pouvoir d'achat** publié chaque année au mois de septembre. D'autres études viennent renseigner sur le **budget des Français** (pour Noël, pour leur mariage ou encore le **financement des études supérieures de leur(s) enfant(s)...**). Par ailleurs, Cofidis a publié en avril 2018 l'**enquête « Portrait-robot des emprunteurs »** qui éclaire le marché sur « Qui sont les Français qui souscrivent un crédit à la consommation ? » et en juin 2018 l'**enquête « Habitudes européennes de recours au crédit à la consommation »**.

A propos de COFIDIS France

Avec 2 millions de clients et 350 enseignes partenaires, Cofidis est depuis plus de 30 ans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation en France (crédits renouvelables et prêts personnels, solutions de paiement, assurance, rachat de créances et partenariats). Acteur fortement engagé dans l'accompagnement de ses clients, Cofidis s'appuie sur un conseil personnalisé, des outils & services innovants

et la pédagogie du crédit pour faire du consommateur un acteur de son budget, informé et responsable. Cofidis contribue également au dynamisme commercial des enseignes de distribution et sites e-commerce grâce à des solutions performantes et sur-mesure en matière de facilités de paiement (carte 4 étoiles, 1euro.com, 3xCB, crédit amortissable). Pour en savoir plus: www.cofidis.fr et www.cofidis-retail.fr

Contacts presse (Agence Babel)

Xavier ROC – xavier.roc@agencebabel.com - Tel : 01 53 00 10 58 - Port : 06 79 61 64 28

Clémentine DUGUAY – clementine.duguay@agencebabel.com - Tel : 01 53 00 10 68 - Port : 06 20 40 38 41

Radu BIOTA – radu.biota@agencebabel.com – Tel : 01 53 00 10 97 – Port : 06 88 17 38 71